

Résumé de la dernière **proposition salariale** de la Direction ainsi que notre avis sur la question. Ces éléments ont été présentés aux salariés présents lors de l'AG du 7 mars.

**Augmentations générales** : Versement de montants fixes dégressifs en fonction du salaire (base + ancienneté) :

Salaire + ancienneté		Montant	Salariés
1 500,00 €	1 750,00 €	35,00 €	60
1 751,00 €	2 000,00 €	25,00 €	72
2 001,00 €	2 500,00 €	20,00 €	57
2 501,00 €	4 500,00 €	10,00 €	58
CODIR		0,00 €	5

**Augmentations individuelles** : 0.8%

**Ancienneté** : 0.8% (accord SDH = 0.8% versés tous les ans pendant 30 ans dans le même coef)

**Transports** : Pas de majoration de la prise en charge des abonnements TC (actuellement 50%) mais création d'une indemnité kilométrique (IKV) pour les salariés qui utilisent le vélo pour les trajets domicile/travail à 15€ mensuels max.

**NOTRE AVIS :**

Points positifs	Points négatifs
Bon dialogue social Convergence de vue sur l'échelle des salaires SDH (PH différent) Distribution par montants. Distribution favorisant les bas salaires. Aucune exclusion (dernier quartile).	Les montants. Pas de rétroactivité

➔ **Les salariés nous ont mandatés pour demander à notre Direction d'appliquer ces mesures de façon rétroactives au 1er janvier 2017.**

PS : Les autres sujets (hors négociation salariale) sont toujours en cours de discussion.

**A suivre ...**